

F o c u s

Les nouvelles scientifiques

- Carnet
- Les enseignants-chercheurs en Droit arrivés en 2024
- Les enseignants-chercheurs partis en 2024

Prix de thèse

Publications

Les dernières publications

Agenda des manifestations scientifiques

Trois questions à **Jessy Govignon**, Docteur en droit et formateur en droit de la Santé, au sujet de sa thèse soutenue le 28 mars 2024 à L'Université de Nanterre sur « **L'homme augmenté. Analyse épistémologique des normativités contemporaines sur le sujet humain** »



1 **Pouvez-vous nous résumer l'objet de votre thèse ?**

Ma thèse s'intitule « L'homme augmenté. Analyse épistémologique des normativités contemporaines sur le sujet humain ». Ma recherche consiste à analyser les principales revendications des transhumanistes, celles-ci ayant pris une place croissante tant dans le cadre de recherches académiques qu'au sein d'ouvrages à destination du grand public. Les craintes sont nombreuses et à raison sur la mise en œuvre de pratiques dites « d'augmentation » des capacités physiques et psychiques par le recours à la manipulation biologique ou à l'hybridation technologique. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité étudier les oppositions et les interrogations sur le cadre juridique existant, sur les valeurs protégées par les textes de droit, sur notre manière de concevoir l'homme, sa nature, l'étendue de ses libertés, ainsi que sur l'aliénation pouvant résulter d'un usage excessif de notre liberté.

Les différentes hypothèses de mon travail partent du constat du déploiement des revendications transhumanistes au sein d'associations, de partis politiques ou de centres de recherche. Au centre de ces revendications figure notamment la reconnaissance de la liberté morphologique.

Les transhumanistes placent la liberté de se modifier au cœur de leur argumentation : ils peuvent tant appeler à la reconnaissance de nouveaux droits qu'à un certain retrait du droit, laissant à l'individu le choix de se déterminer. Cette perspective ne saurait dissimuler les conséquences potentiellement inégalitaires de la coexistence entre ces êtres.

Ma principale interrogation a été la suivante : notre cadre juridique ne dispose-t-il pas de normes pouvant être lues dans un sens favorable au déploiement des revendications transhumanistes ?

Mon premier développement critique la compatibilité éventuelle des discours transhumanistes à l'égard de la tradition humaniste. Cette poursuite revendiquée de la « perfectibilité » des Lumières semble être un leurre, les discours transhumanistes opérant différentes transgressions des modèles de perfectibilité des Lumières. De plus, les transhumanistes ne semblent pas accorder de nature propre à l'homme, celui-ci ne se distinguant selon eux du reste du vivant (voire du non-vivant) non en nature mais en degré. Toutefois, cette logique empruntée à la cybernétique déplace l'appréhension du sujet humain et n'est pas le propre des discours transhumanistes.

C'est pourquoi je me suis interrogé sur l'éventuelle compatibilité de certaines vues des transhumanistes à l'égard d'autres phénomènes : individualisation supposée des rapports sociaux, évolutions de la médecine et de notre rapport au « normal » et au « pathologique », humanisation des entités non-humaines, aspirations à une plus large disposition de son corps.

Ainsi, certains principes juridiques actuels pourraient être lus dans un sens favorable au déploiement des revendications transhumanistes mais conduire à une sorte d'éclatement symbolique des valeurs protégées par le droit.

Ces questionnements impliquent de proposer des moyens d'action à l'égard des revendications transhumanistes. Je n'ai pas choisi de proposer des solutions qui pourraient être traduites en droit positif, mais j'ai analysé les divers liens normatifs ou para-normatifs pouvant lier la communauté juridique avec les autres champs de savoirs.

Mon intérêt s'est porté sur les personnes, groupes et institutions produisant, à des degrés divers, des discours normatifs et dans un premier temps sur l'activité de la doctrine juridique. La technicisation de l'étude du droit pourrait occulter que les normes juridiques perpétuent des valeurs que les transhumanistes -et pas seulement eux- contestent. Ces valeurs peuvent être nébuleuses, implicites ou sembler évidentes, mais sont radicalement discutées par les transhumanistes. Une plus large ouverture aux travaux issus des autres champs de la recherche me semble essentiel non pour valider les acquis des sciences de la vie, mais pour les questionner, les encadrer juridiquement. Or, les rapports entre la doctrine juridique et les autres pans de l'activité académique sont complexes et leur étude a nécessité dans le cadre de cette recherche une mise en perspective historique.

Si l'encadrement juridique des activités scientifiques a été croissant tout au long de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, ne risquons-nous pas d'assister à une libéralisation de pratiques de recherches favorables à l'artificialisation et à la manipulation de la vie ? Enfin, les transhumanistes nous posent en creux la question de la régulation de la vie en société. Les risques d'inégalités liés au déploiement potentiel de pratiques d'augmentations interrogent la nécessité et la légitimité de l'action de l'Etat. Pouvons-nous craindre et anticiper un retrait du pouvoir des Etats dans la détermination des limites de l'action de l'homme sur lui-même ? J'ai tenté dans le cadre de cette recherche de formuler une réflexion tant en proposant une analyse du droit existant, qu'une étude plus théorique sur la coexistence de formes diverses de normativités.

2 *Comment s'est déroulée votre soutenance ?*

Le jury de ma soutenance était composé, en plus de ma directrice de thèse madame Florence Bellivier, de quatre professeur-es de droit privé et de droit public (Grégoire Loiseau, Emilie Gaillard, Sabine Boussard et Rafael Encinas de Munagorri), ainsi que d'un professeur de philosophie des sciences (Thierry Hoquet). En accord avec ma directrice de thèse et au regard de mon approche, il était important que la composition du jury soit pluridisciplinaire. J'ai souhaité mobiliser des travaux issus de la doctrine juridique, de la philosophie, de la sociologie, de la médecine ainsi que des œuvres littéraires. La tâche a été ardue sur le plan méthodologique, d'autant plus que je souhaitais que ce travail soit sous-tendu par une réflexion juridique tant pratique que théorique. Il s'agissait de la première fois, hors échanges avec ma directrice de thèse, que je pouvais présenter mon sujet dans le cadre universitaire. En effet, mon activité professionnelle m'a pour partie limité dans le fait de maintenir un lien étroit avec l'université. J'avais particulièrement hâte de pouvoir passer ma soutenance, bien que l'exercice soit intense. Les deux pré-rapports de soutenance ont accru l'envie d'exposer ma recherche, les hypothèses et les questions restants ouvertes. Je ne m'étais pas figuré l'ampleur du travail de préparation de la soutenance qui, bien que difficile, a constitué l'une des étapes les plus stimulantes de la thèse. La composition du jury et la teneur des échanges m'ont permis de préciser mes positions sur un sujet sensible et clivant. Ces échanges m'ont fait prendre conscience qu'en plus de leur importance sur la thèse proprement dite, ils étaient essentiels pour poursuivre la réflexion dans un autre cadre de recherche. L'après soutenance me permet de travailler sur des hypothèses que je souhaite développer dans la suite de mon parcours. Je tiens à remercier encore une fois les membres du jury, pour leurs remarques et critiques constructives et pour l'intérêt porté à ma démarche.

3 *Quelle est votre activité en ce moment et quelles sont vos perspectives professionnelles après votre thèse ?*

Parallèlement à la réalisation de ma thèse, je travaille depuis dix ans dans le domaine de la formation professionnelle. Je suis formateur indépendant auprès de structures sanitaires et médico-sociales et j'interviens sur toute la France. Cette activité est très prenante et me permet d'entrevoir d'autres facettes de la normativité - juridique ou non - dans le domaine du soin. Mes interventions peuvent être généralistes dans le domaine du droit de la santé, mais je suis spécialisé sur les thématiques des droits des patients en fin de vie et des droits des patients en psychiatrie. De nombreuses situations rencontrées dans le cadre de mon métier ont eu des incidences sur mon cheminement théorique dans le cadre de la thèse. Dans le domaine purement professionnel comme dans celui de la thèse, la thématique des frontières de la normativité juridique constitue l'un des axes majeurs de mes interrogations. Bien que ce métier soit riche sur le plan intellectuel, je souhaite désormais tenter la qualification aux fonctions de maître de conférences ainsi que le concours de chargé de recherche du CNRS. J'entame également des démarches pour pouvoir poursuivre un post-doctorat. Je m'intéresse particulièrement aux réflexions relatives à la juridicisation de la « nature humaine » pour affiner mes recherches. Comme pour beaucoup d'autres doctorant-es, la thèse a été un exercice difficile et surtout passionnant. La stimulation intellectuelle permise par l'élaboration de la thèse renforce ma volonté de poursuivre mon parcours dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

Jessy Govignon

Docteur en droit de l'Université de Nanterre (CRDP), formateur en droit de la santé

Changement de direction dans les laboratoires et au sein de l'École doctorale DSP

Elsa Peskine quitte la co-direction de l'IRERP. Elle est remplacée par Tatiana Sachs, professeure de droit privé et de sciences criminelles à compter du 1^{er} septembre 2024.

Marc Pichard quitte la codirection de l'École Doctorale DSP. C'est Elsa Peskine, qui assurera avec Lucie Cluzet la direction de l'ED DSP.

Sylvain Jobert est nommé directeur adjoint du CEDCACE en remplacement d'Olivier Deshayes à compter du 7 octobre 2024. Anne Sophie Choné-Grimaldi reste directrice.

Les enseignants-chercheurs en Droit nouvellement arrivés.e.s

Olivier Cahn, Professeur de Droit pénal rattaché au CDPC



Après avoir soutenu, en 2006 à Poitiers, une thèse consacrée aux coopérations policières franco-britanniques, j'ai rejoint l'université de Cergy-Pontoise où j'ai exercé comme maître de conférences en droit pénal et droit anglais. En 2018, j'ai été nommé professeur à l'université de Tours, où je suis resté trois ans, avant de revenir à Cergy, où j'ai co-dirigé le master de droit pénal financier pendant trois ans. J'ai, dans ces deux établissements, exercé des mandats de représentant élu de la faculté de droit à la CVFU/CAC.

Mes recherches portent sur les criminalités qui affectent principalement l'État et les réponses que ce dernier développe pour les réprimer. Elles se concentrent plus spécifiquement, d'abord, sur la violence politique, dans le cadre de mouvements sociaux, d'actions militantes ou d'actes de terrorisme, et sur la criminalité organisée et la délinquance d'affaires, lorsqu'elles portent atteinte aux institutions ou aux moyens de l'État; ensuite, sur les institutions - police, justice et administrations dotées de pouvoirs de sanctions - chargées de réprimer ces comportements, leurs stratégies, doctrines et moyens et, enfin, sur les coopérations, principalement européennes, en matière pénale. Mes travaux s'inscrivent dans la doctrine de l'école critique libérale.

Je suis très heureux et flatté de rejoindre l'université de Nanterre et le CDPC et d'y retrouver des collègues, pénalistes mais aussi publicistes et politistes, avec lesquels j'ai plaisir à travailler depuis de nombreuses années.

Yan Carpentier, Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles rattaché au CDPC



Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles depuis le 1er septembre 2017., j'ai d'abord été affecté à l'université de Corse au sein de l'EMRJ. Puis j'ai été muté au sein de l'université de Nanterre au 31 décembre 2023, où j'ai rejoint le CDPC.

Je m'intéresse de manière générale au droit du procès et plus précisément à la procédure pénale et au droit de l'application des peines. Je suis l'auteur d'une thèse de doctorat intitulée "*Essai d'une théorie générale des aménagements de peine*" rédigée sous la direction de Madame le Professeur Evelyne Bonis et soutenue à l'université de Bordeaux.

Dans le prolongement de mes travaux doctoraux, j'ai poursuivi ma recherche dans le champ du procès *post-sententiam* comme l'attestent mes publications et mes participations à des colloques et recherches collectives. J'ai organisé plusieurs manifestations scientifiques s'interrogeant sur la procédure pénale, le droit de la peine et le droit de l'application des peines.

En plus de ces travaux concentrés sur le procès et l'office du juge au stade de l'application des peines, je développe ma recherche dans le champ du droit pénitentiaire par le prisme de la personne condamnée. Ainsi, je m'intéresse aux modèles de détention et aux droits fondamentaux des personnes privées de liberté.

Afin d'améliorer mes connaissances dans le champ du droit pénitentiaire, j'ai été intégré au sein de l'administration pénitentiaire pendant un an par la voie d'un détachement.

Sylvain Jobert, Professeur de droit privé rattaché au CEDCACE



Après la soutenance d'une thèse portant sur l'organisation de la connaissance des actes du procès civil en 2016, j'ai été recruté comme maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas l'année suivante. J'ai ensuite présenté le concours national d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles, à la suite duquel j'ai été nommé professeur à l'Université d'Angers en 2019. Dans cette dernière université, j'ai notamment eu le plaisir de diriger un Master 2 Droit et pratique des procédures et de codiriger l'Institut d'études judiciaires.

C'est dire que mon activité de recherche et mes responsabilités pédagogiques et administratives se sont jusqu'à présent rejointes autour des questions de justice judiciaire, que j'étudie sous l'angle de la procédure civile, du droit processuel, des institutions juridictionnelles, mais aussi des sources du droit.

En cela, c'est avec un grand plaisir que j'intègre l'Université Paris Nanterre pour y dispenser des enseignements en la matière à des publics variés, de la L1 au M2, et que je rejoins le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE) et son axe de recherche « Justice judiciaire, amiable et numérique », auprès de collègues dont l'activité scientifique est particulièrement stimulante.

À ce nouveau poste, je souhaite poursuivre mes travaux sur la justice judiciaire, tout en participant à la vie collective très riche de la recherche dans cette université, en intégrant prochainement la codirection du Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique. De façon complémentaire, j'aimerais contribuer à consolider les liens forts qu'entretient déjà la Faculté de droit et de science politique avec les diverses professions judiciaires et les institutions qui les représentent, au profit de l'ensemble de la communauté universitaire, à commencer par les étudiants.

Caroline Kahn, Maître de conférences en droit privé rattachée au CEJEC



En novembre 2023, j'ai soutenu ma thèse en droit civil comparé à l'Université Paris-Panthéon-Assas, après avoir fait l'ensemble de mes études au sein de cette même université, et plusieurs séjours d'échange et de recherche à l'Université d'Oxford.

À la suite de plusieurs années passées à Assas en tant que doctorante contractuelle puis ATER, ainsi qu'une année en tant qu'enseignante contractuelle à l'Université de Cergy, je suis ravie de rejoindre l'UFR DSP et le CEJEC en tant que Maître de Conférences.

Ma thèse s'intitule « Recherche de la causalité et incertitudes scientifiques en droit de la responsabilité civile extracontractuelle, étude de droit comparé : droit français – common law ». Mes travaux portent sur la confrontation entre la science et le droit, appliquée au domaine de la responsabilité civile (tout particulièrement en ce qui concerne les atteintes à la santé humaine). La comparaison entre le droit français et les systèmes de common law occupe une place centrale dans cette recherche.

Cette année, j'enseignerai donc tout naturellement en droits anglais et américain dans la Licence droit français-common law et en Master 1, ainsi qu'en Responsabilité civile en première année de Licence.

Lilian Larribère, Professeur de droit privé rattaché au CEDIN



Docteur en droit privé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, je rejoins l'Université Paris Nanterre et le CEDIN (centre de droit international de Nanterre) en qualité de professeur des universités après avoir été trois ans maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Mes travaux se situent à la charnière du droit international privé, du droit de l'arbitrage, et de procédure civile dans une perspective comparatiste. Ma thèse de doctorat portait ainsi sur la réglementation de la convention d'arbitrage international en droits français et américain. Il s'agissait de mettre en évidence la très grande singularité de l'appréhension française de cette convention, qui s'explique par les soubassements théoriques adoptées par la jurisprudence

en la matière. C'est l'étude de cette convention que j'ai approfondi dans mes articles postérieurs en introduisant en particulier des considérations de droit processuel.

Parallèlement, je suis engagé dans divers projets de recherches collectives au niveau européen portant sur le droit judiciaire de l'Union européenne et sur l'influence de la Cour de justice sur le renouvellement de la procédure civile interne.

Principaux domaines de recherches : Arbitrage international – Droit international privé – Droit judiciaire privé - Droit judiciaire européen – Droit comparé

Jean de Saint Sernin, Maître de conférences en droit public rattaché au CRDP



J'ai réalisé l'ensemble de mon cursus à l'Université Paris Panthéon-Assas. En 2011, j'ai entrepris la rédaction d'une thèse de droit public sous la direction du Professeur Hugues Portelli. Cette thèse a eu pour sujet « système majoritaire et bicamérisme sous la V^e République ». Parallèlement à mes recherches universitaires, j'ai été vacataire puis ATER à l'Université Paris Nanterre. Ma thèse a été soutenue à l'Université Paris-Panthéon-Assas en septembre 2017 et a été publiée aux éditions Dalloz dans la collection Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle. En 2020, j'ai été qualifié aux fonctions de Maître de conférences par la section 02 du CNU. Dans la continuité de mon parcours j'ai été vacataire dans les Universités Paris Panthéon-Assas et Paris 1 Panthéon-Sorbonne. J'ai également été enseignant contractuel à l'Université Paris Dauphine et à l'Université de Lille. En septembre 2024, j'ai eu le plaisir d'intégrer l'Université Paris Nanterre et d'être rattaché au CRDP. J'assure, cette année, des enseignements magistraux de droit constitutionnel, de droit administratif, d'institutions administratives et de finances locales à l'IPAG.

Mes recherches portent essentiellement sur le droit constitutionnel de la V^e République et le droit parlementaire. J'ai également une appétence particulière pour les institutions administratives, le contentieux constitutionnel, le droit administratif, le droit de l'environnement et le droit des collectivités territoriales métropolitaines et ultramarines.

Domaines de recherche :

Droit constitutionnel, droit de la vie politique, droit parlementaire, contentieux constitutionnel, droit des collectivités territoriales, institutions administratives, droit administratif, droit des outre-mer, institutions de la V^e République.

Les enseignants-chercheurs en Droit qui sont partis à la rentrée 2024

Aurélie Ballot-Léna a été promue Professeur de droit privé et de sciences criminelles et a rejoint l'Université de Bretagne Occidentale

Après sa réussite à l'agrégation droit privé et de sciences criminelles, Ylias Ferkane a rejoint l'Université Littorale Côte d'Opale en qualité de professeur des Universités.

Kevin Mariat, a quitté notre université pour rejoindre l'Université de Lyon 3 en tant que maître de conférences en droit privé au sein du Centre de droit pénal de l'équipe de recherche Louis Josserand (EA 3707).

Gauthier Le Noach, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles a rejoint l'Université de Bordeaux.

Prix de thèse

La thèse de Marie Cirotteau, maître de conférences en droit public au CRDP sur « **Le pouvoir administratif des personnes privées** », soutenue à l'Université Paris Panthéon-Assas en novembre 2022, (à paraître aux Éditions Panthéon-Assas) a reçu une mention du **Prix Marie-Dominique Hagelsteen de l'Autorité de régulation de la publicité professionnelle (ARPP)**

La thèse primée identifie une notion originale de pouvoir administratif pour penser de manière transversale la capacité de personnes morales de droit privé à prendre des actes juridiques pour exercer des fonctions de police administrative spéciale sur les opérateurs économiques. À travers des exemples sélectionnés dans le droit positif dont l'ARPP, association de droit privé qui régule les activités publicitaires, mais également les ordres professionnels, fédérations sportives, entreprises de marché, organismes de gestion collective, sociétés d'aménagement foncier, l'étude propose de conceptualiser les institutions de droit privé qui sont des relais de l'action administrative dans des secteurs historiquement autogérés. Elle analyse ainsi les formes et les limites du pouvoir de ces institutions.

Le prix Marie-Dominique Hagelsteen a pour vocation d'aider à la recherche et au développement des meilleures pratiques éthiques d'une publicité loyale, véridique et saine au bénéfice de tous les publics.

<https://www.arpp.org/actualite/laureat-6eme-edition-prix-marie-dominique-hagelsteen-pour-une-publicite-responsable/>

Direction d'ouvrages

Boussard Sabine, Folliot Lalliot Laurence, Latty Franck (dir.), *L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : Questions de droit public*, coll. Thèmes & Commentaires, Paris, Dalloz, 2024, 344 p. <https://www.boutique-dalloz.fr/l-organisation-des-jeux-questions-de-droit-public-p.html>

Brunori Luisa (Dir.) *La dynamique juridique des réseaux marchands : Hanses, nations, agences, filiales et comptoirs*. Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2024, 333 p., <https://doi.org/10.4000/122cs>

Klausser Nicolas (dir.). *Les laboratoires d'expérimentation juridique*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, collection transition et justice ; LGDJ, n°43, 120 p., 2024

Leclerc Olivier, *Déontologie de la recherche et intégrité scientifique*, Paris, Presses universitaires de France, 2024, 246 p.

Lochak Danièle, *Les droits de l'homme*, 5^e édition, Edition La découverte, collection repères, 128 p., juillet 2024

Poncela Pierrette, *Avec Foucault, une analyse stratégique des pratiques pénales*, Dalloz, Collection les sens du droit, juin 2024, 176 p.

Chapitres ou articles dans des ouvrages collectifs

Carvais Robert, Chapitre 4. Gérer le partage des biens. Une mission des experts du bâtiment de la France moderne in Marie Cornu, Yäell Emerich (dir). *Les communs urbains saisis par le droit*, Mare et Martin, 2024, pp.75-95, 2024 9782386000188.

Cirotteau Marie, « Une prérogative étatique atténuée ? L'externalisation des enquêtes », in V. Boucher et S. Seu (dir.), *L'enquête en droit public*, Mare et Martin, 2024, p. 43-64.

Latty Franck, « La Charte olympique, 'constitution' des Jeux olympiques », in Sabine Boussard et Laurence Folliot Lalliot et Franck Latty (dir.), *L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris : Questions de droit public*, coll. Thèmes & Commentaires, Paris, Dalloz, 2024, pp. 29-41. <https://hal.science/hal-04620092>

Articles de revue

Alix Julie, « La qualification pénale au service de la constitution de partie civile : un enjeu de politique criminelle », *RSC* 2024 n° 2, p. 485.

Davy Gilduin, « L'alezan et l'huître : relire La Voie cheyenne à la lumière des sagas islandaises, une incongruité méthodologique ? », *Droit & Société*, 116, 2024, p. 1-14.

Forteau Mathias, « International Law before Domestic Courts », in Comité Jurídico Interamericano, *48° Curso de Derecho Internacional*, Organisation des Etats américains (OEA), 2023, publié en 2024 (accessible [ici](#) et [ici](#)), pp. 213-268

Forteau Mathias, premier rapport à la Commission du droit international sur les *Accords internationaux juridiquement non contraignants* (A/CN.4/772, 61 pages, [accessible ici](#)).

Marie-Xavière Catto et **de Gliniasty Jeanne**, chronique Administration et Libertés, *RFAP* n°5, mai-juillet 2024 en ligne sur Cairn

Koskas Michael Juridictionnaliser pour légitimer. La contribution de Robert Badinter au Conseil constitutionnel. *Les Cahiers Portalis*, 2024, 13 (2), pp.63-73.

Koskas Michael, Emma Rabita, Nicolas Séébold, Mélissandre Talon, Samuel Turi. Actualité politique et constitutionnelle de l'année 2023. *Revue française de droit constitutionnel*, 2024, 138 (2), pp.537-561.

Latty Franck, « Le pluralisme normatif original lié aux Jeux de 2024 », *Revue des juristes de Sciences Po*, n° 26, juillet 2024, pp. 32-35. <https://shs.hal.science/halshs-04653224>

Latty Franck, « Oracles et prospective. Les grandes décisions de la Chambre *ad hoc* du TAS pour les Jeux olympiques de Paris 2024 », *Les Cahiers de l'arbitrage / The Paris Journal of International Arbitration*, 2024-1, Numéro Spécial JO, pp. 57-68. <https://shs.hal.science/halshs-04620073>

Latty Franck, « France. Appel à la Trêve olympique – participation des athlètes russes et biélorusses », in *Chronique des faits internationaux* (Thibaut Fleury Graff, dir.), n° 2024/1.5, *RGDIP*, 2024/1, pp. 87-91. <https://shs.hal.science/halshs-04614953>

Michineau Marine, « TVA sur la marge : la désignation dans l'acte prime ! », *Rev. fiscal*, n° 27, p. 38-43.

Michineau Marine, "Le principe du consentement à l'impôt est-il effectif ?", *Revue française de finances publiques*, n° 167, p. 49

Publications électroniques

Latty Franck, « The Olympic Charter – Its Functions and Historical Development », Centre d'études olympiques / The Olympic Studies Center, *Olympic Knowledge – Essential Readings*, June 2024

<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/3415330/the-olympic-charter-its-function-and-historical-evolution-by-franck-latty>

Latty Franck, « Les Jeux olympiques, victimes collatérales de la dissolution ? », *Blog – Le Club des juristes*, 18 juin 2024

[<https://www.leclubdesjuristes.com/societe/les-jeux-olympiques-victimes-collaterales-de-la-dissolution-6309/>] [<https://shs.hal.science/halshs-04615904>]

Colloques, journées d'étude, séminaires

Jeudi 26 septembre 2024

Conférence de rentrée du CDPC autour du dernier livre de Pierrette Poncela : **Avec Foucault, une analyse stratégique des pratiques pénales**, à 17h, Salle 417 (bibliothèque du CDPC)

Jeudi 3 octobre 2024

Cycle de conférences autour de l'emploi public
La 2e séance porte sur **la Gestion et contrôle des emplois et de la masse salariale**, de 13h30 à 15h en salle 352 du Bât. Simone Veil

Jeudi 3 octobre 2024

L'UFR DSP organise **La nuit du droit**, de 17h à 21h, Bâtiment Simone Veil

Jeudi 10 octobre 2024

Le CDPC reçoit Emanuela Fronza, Professeure à l'Université de Bologne, membre de la commission chargée de rédiger le code pénal international en Italie sur le thème **La poursuite des crimes internationaux en Italie. Réflexions à partir du projet de code pénal international**, à 17h en salle 417

Mercredi 16 et jeudi 17 octobre 2024

Colloque pluridisciplinaire sur **Les lois somptuaires** à l'école des chartes et à l'université Panthéon Assas. Inscriptions obligatoires jusqu'au 11 octobre.

Mardi 22 octobre 2024

Le CDPC organise un dialogue entre Emanuela Fronza, professeure à l'Université de Bologne et Sandrine Lefranc, Directrice de recherches

au CNRS sur **Vérité, Mémoire et Justice pénale**, à 14h, (salle à confirmer)

Mardi 19 novembre 2024

Colloque sur **les contrats publics et l'énergie** organisé par le CRDP, Amphithéâtre Max Weber

Jeudi 21 novembre 2024

Dans le cadre de son séminaire « Arts et justice », le CDPC organise une séance sur **la confection de la preuve et les sources ouvertes**, autour de Francesco Sebregondi (architecte et chercheur, fondateur et directeur d'Index), de 18h à 20h, lieu à confirmer.

Mardi 26 novembre 2024

Le CEJEC organise une conférence autour de l'ouvrage d'Anne Deysine, **Les juges contre l'Amérique**, paru aux Presses Universitaires de Nanterre, de 16h30 à 18h30, lieu à confirmer

Mardi 26 novembre 2024

Le CRDP organise une conférence sur **l'emploi public saisi par les finances publiques**, de 17h à 19h

Jeudi 28 novembre 2024

Le CTAD invite Manon Garcia ((Junior professor, Freie Universität in Berlin), pour une discussion autour de son livre : **On ne naît pas soumise, on le devient**, de 10h à 12h, Bât. Veil Salle F352

Jeudi 28 novembre 2024

Colloque organisé par le CHAD, l'IERDJ, Sciences Po et le Défenseur des droits, sur **Ce que les formulaires font au(x) droit (s)**, de

9h00 à 17h30, dans l'amphithéâtre Marceau Long, 20 avenue de Ségur, 75007 Paris

Jeudi 5 décembre 2024

Le CEDIN organise un colloque sur « **Les ressources naturelles nécessaires à la transition énergétique : enjeux et perspectives en droit international public et privé** ».

Jeudi 5 décembre 2024

Le CDPC, dans le cadre de son séminaire, Arts et Justice, organise une projection du film "**Art and Crimes by Crimes**" suivie d'un échange avec la réalisatrice Alys Nahmias, de 18h à 20h (lieu à confirmer)

Vendredi 13 décembre 2024

Le CRDP organise un colloque sur **le symbolisme en droit administratif** (S. Hourson et L. Cluzel), Salle 352 du Bâtiment Simone Veil

Jeudi 16 janvier 2025

Le CTAD invite Solenne Jouanneau, maître de conférences à l'Université de Strasbourg pour une discussion autour de son livre : **Les femmes et les enfants d'abord, enquête sur l'ordonnance de protection**, de 10h à 12h, Bât. Veil Salle F141

Jeudi 13 mars 2025

Le CTAD invite Vanessa Codaccioni, Professeure à l'Université Paris-VIII, pour une discussion autour de son livre : **Justice d'exception, l'État face aux crimes politiques et terroristes**, Bât. Veil Salle F352 à 10h

Jeudi 27 mars 2025

Le CTAD invite Joelle Vailly ((DR, EHESS) autour de son livre : **ADN Policier**, Bât. Veil Salle F352 à 10h

Pour contacter La FiND

Gilduin Davy, directeur
gdavy@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative
carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bât. S.Veil, Bureau 522
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
Tel : 01 40 97 78 16